

# RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OPTION DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE RESTAURATION



Délivré par ALTERNANCES.COM sous l'autorité du Ministère du travail inscrit au RNCP-35527 / NIVEAU 6

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le responsable d'établissement touristique gère une structure qui propose des séjours d'au moins une nuit, avec un hébergement et des services associés.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### 1 / Piloter et optimiser les services d'un établissement touristique dans une démarche qualité

- Organiser le service hébergement et optimiser son fonctionnement.
- Organiser le service réception et optimiser son fonctionnement.
- Organiser le service entretien maintenance et optimiser son fonctionnement.
- Organiser le service restauration bar et optimiser son fonctionnement.
- Organiser le service animation, optimiser son fonctionnement et développer l'ancrage local.

### 2 / Manager le personnel d'un établissement touristique

- Recruter les équipes d'un établissement touristique en français et en anglais.
- Manager les équipes d'un établissement touristique.
- Assurer la gestion administrative des ressources humaines d'un établissement touristique.

### 3 / Commercialiser les offres d'un établissement touristique avec une démarche multicanale

- Développer et optimiser la commercialisation des offres d'un établissement touristique.
- Promouvoir un établissement touristique et ses offres en français et en anglais

### 3/ Assurer la gestion opérationnelle d'exploitation et prévoir les investissements d'un établissement touristique

- Gérer le budget d'exploitation et sécuriser la rentabilité d'un établissement touristique.
- Prévoir les investissements d'un établissement touristique et leur financement.





### ADMISSION

#### Condition d'accès

- Disposer d'un diplôme de niveau 4 ou d'un titre professionnel.
- Et/ou d'une expérience professionnelle confirmée dans les métiers de la restauration.
- Disponibilités horaires (travail le samedi, parfois en soirée et certains jours fériés)

#### Accompagnement

- Définition de votre projet professionnel
- Ateliers de Techniques de Recherche d'Entreprises
- Coaching

### STATUT DE LA FORMATION EN HYBRIDE : Distanciel + présentiel

- 1 jour en formation – 4 jours en entreprise (par semaine)
- 1 semaine en formation toutes les 5 semaines.
- En contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Plateforme Google Meet/Gototraining : enseignement à distance
- Équipements informatiques, vidéo-projecteurs



**Si vous êtes en situation de Handicap,** vous pouvez à tout moment contacter le référent Handicap. Nous mettrons tout en œuvre afin que vous puissiez suivre votre formation dans les meilleures conditions.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION & D'EXAMEN

Les évaluations pour la formation VCM se font sous les formes suivantes :

- QCM
- Évaluation orale
- Évaluation écrite
- Des évaluations sont effectuées en fin de chaque module.

#### Évaluations de fin de parcours :

- Épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle
- Entretien (technique et final) destiné à vérifier le niveau de maîtrise du candidat

Une session de rattrapage est prévue en septembre N+1.

### ET APRÈS ?



À l'issue de cette formation, le candidat sera en mesure de travailler dans tous les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Il pourra exercer les métiers suivants :

- responsable de structure d'hébergement touristique
- exploitant de structure d'hébergement touristique
- gérant de structure d'hébergement touristique
- gestionnaire de structure d'hébergement touristique
- directeur de structure d'hébergement touristique
- directeur de village de vacances
- directeur de club de vacances / d'hôtel club
- directeur de résidence de tourisme
- directeur de camping
- directeur d'hôtellerie de plein air
- directeur de parc résidentiel de loisirs
- directeur d'hôtel / d'hôtel-restaurant

### DURÉE DE LA FORMATION

**504 heures** de formation

### FRAIS DE FORMATION

**10 100 €** (ce tarif inclut formations à distance, évaluations, outils pédagogiques...)